



Bulletin Officiel

N° 5811 Vendredi 08 Mars 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -

2-6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BANQUE DE L'HABITAT « BH SUBORDONNE 2019-1 »

7-14

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »

15-19

COMMUNIQUEES DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING

20

HEXABYTE

21

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO

SICAV RENDEMENT – AGO -

22

SICAV CROISSANCE – AGO -

22

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV L'EPARGNANT

23

INFORMATIONS POST AGE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

24-26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SICAV RENDEMENT
- SICAV CROISSANCE

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082–Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«BH Subordonné 2019-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habitat a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : BH Subordonné 2019-1
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
 - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST ou TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
 - **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A, de **10,20%** l'an pour la catégorie B et de **10,30%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à

- Suite -

titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, « BH subordonné 2019-1 », est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BH Subordonné 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 » visée par le CMF en date du **11/02/2019** sous le numéro **19-1018**, du document de référence « BH 2018 » enregistré par le CMF en date du **17/12/2018** sous le n°**18-009**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- a. Montant de l'emprunt : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars;
- b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation ;
- c. Forme de l'obligation : les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;
- e. Durée et Taux d'intérêt : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an;
- f. Amortissement : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

Suite à la démission de Mr Chiheb BEN AHMED de son poste de Directeur Général de la société depuis le 27/12/2017, le conseil d'administration réuni, le 04/01/2019, a accepté cette démission et a nommé Mr Moez Lidinellah Mokaddem en tant que Directeur Général à partir du 04/01/2019 et pour une durée de deux (2) années correspondant à la période restante du mandat initial de l'ex Directeur Général Mr Chiheb BEN AHMED.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

HEXABYTE

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

Le Conseil d'Administration de la Société Hexabyte s'est réuni en date du 01 mars 2019 et a arrêté les comptes individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018 et a décidé de convoquer pour le mercredi 08 avril 2018 à 10H à l'IACE, les actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil propose de distribuer, au titre de l'exercice 2018, un dividende de 350 millimes par action, qui sera prélevé sur la prime d'émission provenant de l'augmentation de capital réalisée lors de l'introduction en bourse de la société en 2012 et qui sera de ce fait exonéré de la retenue à la source de 10% et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014.

Les principales réalisations de l'exercice sont les suivantes :

- Les revenus individuels de l'année 2018 ont atteint 9 566 921 dinars contre 7 503 806 dinars en 2017 soit une progression de 27,49%.
- Le résultat net individuel a atteint en 2018 1 529 628 dinars contre 1 198 349 dinars en 2017, soit une évolution de 27,6%.
- Le résultat net consolidé a atteint 1 303 246 dinars contre 1 104 443 dinars en 2017.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV RENDEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV RENDEMENT** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 26 mars 2019 à 10 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement du mandat d'un administrateur.

2019 - AS - 163-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV CROISSANCE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV CROISSANCE** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 26 mars 2019 à 9 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 6/ Nomination d'un administrateur.

2019 - AS - 164-01

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que Monsieur Sami CHAREF et Monsieur Riadh ZAFZOUF ne font plus partie du comité de gestion de la SICAV et que son conseil d'administration réuni en date du 19 décembre 2018 a décidé de nommer Madame Saloua MOUSCOU en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Monsieur Lebid ZAAFRANE.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé comme suit :

- Madame Saloua MOUSCOU Président Directeur Général de STB MANAGER
- Madame Afifa LETIFI Responsable du Département Gestion des Actifs à STB MANAGER
- Monsieur Ali LAHIOUEL Directeur Général de la SICAV et Coordinateur du Pôle
Financement
- Monsieur Oussama MELLOULI et Investissement à la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Directeur Central de la Trésorerie à la SOCIETE TUNISIENNE DE
BANQUE

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis**

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 6 mars 2019.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-seize millions de dinars (176.000.000 DT) à trois cent vingt millions de dinars (320.000.000 DT), selon les modalités suivantes :

- 140.800.000 DT par émission de 28.160.000 actions nouvelles au prix de douze (12) dinars chacune, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Ces actions seraient libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Banque.

- 3.200.000 DT par attribution de 640.000 actions gratuites de valeur nominale égale à cinq (5) dinars chacune consécutivement à une incorporation de réserves. Ces actions gratuites seront attribuées selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinquante-cinq (55) actions anciennes.
- L'augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves se dérouleront simultanément.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social en numéraire :

1. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

- Suite -

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de fixer au 1^{er} janvier 2019, la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, décidée en vertu de la première résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

"Article : 7 (nouveau) – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de trois cent vingt millions de dinars (320.000.000 DT) divisé en soixante-quatre millions actions (64.000.000) de valeur nominale de cinq (5) dinars chacune libéré intégralement".

La réalisation de la condition suspensive a un effet rétroactif et dispense de la tenue d'une deuxième assemblée générale extraordinaire pour opérer la modification de l'article 7 des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de changer l'adresse du siège social de la Banque ; de 5, rue de Syrie – 1002, Tunis Belvédère à l'Avenue Mohamed V – 1001, Tunis.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- 1) De modifier l'article 4 des statuts comme suit :

"Article 4 (nouveau) : Dénomination

La Banque prend la dénomination suivante : BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Cette dénomination sociale sera précédée ou suivie de la forme juridique de la Banque ou par les initiales S.A"

Cette dénomination peut être modifiée par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire".

- 2) De modifier l'article 5 des statuts comme suit :

"Article 5 (nouveau) : Siège social- Succursales

Le siège social est fixé à l'Avenue Mohamed V – 1001, Tunis.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire".

- Suite -

3) De modifier l'alinéa premier de l'article 25 des statuts comme suit :

"Article 25 : Direction générale

Alinéa 1^{er} (nouveau) - Le conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le directeur général de la société. Le directeur général doit être une personne physique. Il n'est pas membre du Conseil d'Administration.

Le directeur général est révocable par le conseil d'administration".

4) De modifier le tiret 19 de l'alinéa 2 de l'article 27 des statuts comme suit :

"Article 27 : Pouvoirs du Conseil

Tiret 19 de l'alinéa 2 (nouveau) - Il contracte tous emprunts auprès de la BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, des institutions financières internationales, des banques et établissements financiers ou autres".

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de déléguer au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de concrétiser et de réaliser l'opération d'augmentation du capital ainsi que d'accomplir toute formalité légale liée à la modification des statuts de la Banque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au représentant légal de la Banque ou à un mandataire spécial qu'il désigne, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité conformément à la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	180,553	180,579		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	122,992	123,010		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,473	104,486		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,253	108,272		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,116	108,130		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,446	102,465		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,903	104,915		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,520	43,525		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,179	30,181		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,100	16,102		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,472	117,485		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,144	1,144		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,601	106,615		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,612	10,613		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,679	147,699		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,805	10,807		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,659	1,661		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,837	58,844		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,436	127,596		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	118,547	118,962		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	136,955	137,055		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	505,578	505,434		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	124,803	125,146		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	130,936	131,270		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,894	130,106		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	108,889	109,142		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	111,698	111,808		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,783	168,033		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,121	98,635		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	113,674	114,137		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	176,031	175,896		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	149,666	149,618		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,585	109,194		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,699	22,741		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2072,966	2051,206		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	126,342	125,815		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,922	161,778		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	199,337	198,139		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,619	18,470		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,798	2,777		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,447	2,433		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,525	76,708		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,243	1,219		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,177	1,177		
45 FCP HAYETT PLEINITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,151	1,151		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,127	1,127		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	124,705	122,614		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,918	128,436		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1142,515	1129,654		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,836	11,774		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,714	10,621		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	98,647	98,634		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,431	110,442
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,038	104,049
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	106,842	106,857
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	104,872	104,887
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,632	106,650
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,879	108,892
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	106,952	106,968
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,141	103,153
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,719	104,729
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	106,514	106,530
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,268	109,286
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,541	106,553
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,087	105,100
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	104,980	104,994
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,770	105,781
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,093	105,111
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	105,829	105,844
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	106,945	106,957
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	104,997	105,013
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,558	104,571
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,097	107,109
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,892	103,904

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,823	104,833
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	105,733	105,749
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,617	106,631
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	102,694	102,881
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,720	59,628
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	99,025	99,180
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,626	18,645
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	302,964	302,798
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2482,071	2491,610
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,872	75,778
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,162	58,143
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	116,539	116,606
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,461	11,482
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,092	14,088
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,764	16,827
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,183	14,216
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,080	155,414
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,752	8,777
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	119,907	119,377
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	84,241	84,329
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	85,605	85,555
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,142	99,221
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	104,748	104,821
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	94,386	94,424
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,187	10,255
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	98,698	98,673
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	161,009	161,223
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	110,882	109,343
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,205	112,882
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	120,957	119,348
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	206,703	204,631
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	188,839	187,810
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	164,669	163,807
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,954	24,282
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,449	144,981
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	135,489	135,664
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9294,873	9224,531
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1080,088	1077,020
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	6097,011	6058,040
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5351,823	5328,403
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,755	91,909
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,993	9,987
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,240	119,265
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	12 141,093	12 039,658

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mars 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	3	277 839 392	298 182 578
Obligations et valeurs assimilées		277 839 392	298 182 578
Placements monétaires et disponibilités	4	158 151 487	167 787 684
Placements monétaires		158 150 811	167 783 805
Disponibilités		676	3 879
Créances d'exploitation		-	208 860
TOTAL ACTIF		435 990 879	466 179 122
PASSIF			
Autres créditeurs divers	5	172 136	199 172
TOTAL PASSIF		172 136	199 172
ACTIF NET			
Capital	10	416 651 035	449 486 501
Sommes distribuables		19 167 708	16 493 449
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 102	1 291
Sommes distribuables de l'exercice		19 163 606	16 492 158
ACTIF NET		435 818 743	465 979 950
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		435 990 879	466 179 122

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	6	14 573 564	14 468 227
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 573 564	14 468 227
Revenus des placements monétaires	7	9 960 255	10 484 378
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 533 819	24 952 605
Charges de gestion des placements	8	(3 253 602)	(3 743 105)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 280 217	21 209 500
Autres produits		1 116	772
Autres charges d'exploitation	9	(557 596)	(2 095 855)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 723 737	19 114 417
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 560 131)	(2 622 259)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 163 606	16 492 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 560 131	2 622 259
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 358 032	914 071
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 200	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		22 083 969	20 028 488

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	22 083 969	20 028 488
Résultat d'exploitation	20 723 737	19 114 417
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 358 032	914 071
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 200	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(16 355 320)	(18 781 467)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(35 889 856)	(64 784 763)
Souscriptions	741 843 395	653 281 423
- Capital	719 255 166	636 499 136
- Régularisation des sommes non distribuables	1 038 722	460 411
- Régularisation des sommes distribuables	21 549 507	16 321 876
Rachats	(777 733 251)	(718 066 186)
- Capital	(753 349 855)	(698 263 322)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 139 731)	(581 859)
- Régularisation des sommes distribuables	(23 243 665)	(19 221 005)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(30 161 207)	(63 537 742)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	465 979 950	529 517 692
En fin de l'exercice	435 818 743	465 979 950
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	4 533 777	5 157 872
En fin de l'exercice	4 189 876	4 533 777
VALEUR LIQUIDATIVE	104,017	102,780
TAUX DE RENDEMENT	4,74%	3,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS:

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2018 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV RENDEMENT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 277 839 392 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations de sociétés	1 069 000	53 362 050	55 372 150	12,71%
Obligations CIL	140 000	8 000 000	8 345 350	1,91%
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	400 000	412 480	0,09%
-CIL 2014/2 7,60%	10 000	400 000	422 320	0,10%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	800 000	829 300	0,19%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	400 000	404 160	0,09%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	400 000	404 640	0,09%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	1 200 000	1 245 180	0,29%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	2 400 000	2 525 850	0,58%
-CIL 2017/2 7,95%	20 000	2 000 000	2 101 420	0,48%
Obligations BTK	35 000	966 400	1 000 290	0,23%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	200 000	209 820	0,05%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	466 400	489 620	0,11%
- BTK 2014-1 7,35%	5 000	100 000	100 260	0,02%
- BTK 2014-1 TMM+ 1,9%	10 000	200 000	200 590	0,05%
Obligations BTE	105 000	4 700 000	4 934 425	1,13%
- BTE 2009 5,25%	40 000	400 000	404 920	0,09%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	200 000	203 330	0,05%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	100 000	105 575	0,02%
- BTE 2016 7,4%	50 000	4 000 000	4 220 600	0,97%
Obligations AIL	30 000	1 000 000	1 028 270	0,24%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	200 000	205 650	0,05%
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	800 000	822 620	0,19%
Obligations ATL	60 000	3 400 000	3 541 850	0,81%
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	400 000	413 230	0,09%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	1 800 000	1 891 740	0,43%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	1 200 000	1 236 880	0,28%
Obligations BH	65 000	2 677 000	2 740 780	0,63%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	922 000	922 000	0,21%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif Net
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	855 000	884 040	0,20%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	900 000	934 740	0,21%
Obligations STB	158 000	5 794 150	6 051 007	1,39%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	1 980 000	2 065 107	0,47%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	2 843 750	2 971 800	0,68%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	400 000	417 940	0,10%
- STB 2011 6,1%	40 000	570 400	596 160	0,14%
Obligations TL	50 000	3 600 000	3 749 920	0,86%
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	1 200 000	1 253 260	0,29%
- TUNISIE LEASING 2017-1 TMM+2,35%	30 000	2 400 000	2 496 660	0,57%
Obligations UIB	105 000	5 650 000	5 929 685	1,36%
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	100 000	101 920	0,02%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	750 000	765 725	0,18%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	800 000	829 140	0,19%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	4 000 000	4 232 900	0,97%
Obligations ATTIJARI LEASING	120 000	6 200 000	6 390 450	1,47%
- ATTIJARI LEASING SUB 2014	20 000	400 000	400 380	0,09%
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	400 000	419 580	0,10%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 200 000	1 201 230	0,28%
- ATTIJARI LEASING 2016- 1 7,5%	30 000	1 800 000	1 847 340	0,42%
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	2 400 000	2 521 920	0,58%
Obligations ATTIJARI BANK	30 000	1 200 000	1 212 060	0,28%
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	1 200 000	1 212 060	0,28%
Obligations AMEN BANK	50 000	3 000 000	3 019 450	0,69%
- AMEN BANK 2016-1	50 000	3 000 000	3 019 450	0,69%
Obligations BNA	100 000	5 998 500	6 204 250	1,42%
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	1 998 500	2 062 150	0,47%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	4 000 000	4 142 100	0,95%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 176 000	1 224 363	0,28%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	504 376	212 099 649	222 467 242	51,05%
* BTA	204 376	194 099 649	203 996 542	46,81%
BTA 6,3% DECEMBRE 2023	4 626	4 182 136	4 216 430	0,97%
BTA 6,3% MARS 2026	36 401	33 507 652	35 523 710	8,15%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif Net
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	25 807 383	5,92%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	19 975 090	4,58%
BTA 6,6% MARS 2027	44 349	41 728 861	43 782 362	10,05%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	30 478 841	6,99%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	15 121 285	3,47%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	4 103 707	0,94%
BTA 6% JUIN 2021	20 000	19 355 000	20 114 408	4,62%
BTA 6% JUIN 2023	5 000	4 670 000	4 873 326	1,12%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	18 000 000	18 470 700	4,24%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	18 000 000	18 470 700	4,24%
TOTAL		265 461 699	277 839 392	63,75%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2017	285 793 942	9 879 574	2 509 062	298 182 578	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	2 000 000			2 000 000	
Bons du trésor assimilables (BTA) et emprunt national	45 910 997			45 910 997	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(17 169 890)			(17 169 890)	
Bons du trésor assimilables (BTA) & Emprunt National	(51 073 350)		(*)(772 751)	(51 846 101)	2 200
* Variation des plus ou moins valeurs latente sur portefeuilles titres			1 358 032	1 358 032	
* Variations des intérêts courus		(596 224)		(596 224)	
Soldes au 31 décembre 2018	265 461 699	9 283 350	3 094 343	277 839 392	2 200

(*) Plus value sur BTA échus en 2018

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 158 151 487 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			80 500	77 188 575	78 645 196	18,05%
Certificat de dépôt à moins d'un an			80 500	77 188 575	78 645 196	18,05%
(240 jours au taux de 7,50%)	La BT	15/05/2018	9 000	8 657 143	8 987 733	2,06%
(250 jours au taux de 7,50%)	La BT	16/05/2018	1 000	960 396	996 977	0,23%
(250 jours au taux de 7,50%)	La BT	17/05/2018	2 000	1 920 792	1 993 649	0,46%
(210 jours au taux de 7,72%)	La BT	20/07/2018	4 500	4 344 866	4 467 893	1,03%
(220 jours au taux de 7,72%)	La BT	20/07/2018	5 000	4 819 791	4 956 487	1,14%
(220 jours au taux de 8,25%)	La BT	09/08/2018	1 000	961 602	987 331	0,23%
(220 jours au taux de 8,25%)	La BT	10/08/2018	500	480 801	493 580	0,11%
(240 jours au taux de 7,72%)	La BT	24/07/2018	3 000	2 882 526	2 962 622	0,68%
(220 jours au taux de 8,25%)	La BT	16/08/2018	500	480 801	493 063	0,11%
(230 jours au taux de 8,25%)	La BT	23/08/2018	4 500	4 319 751	4 424 676	1,02%
(240 jours au taux de 8,25%)	La BT	24/08/2018	2 000	1 916 588	1 962 875	0,45%
(240 jours au taux de 8,25%)	La BT	28/08/2018	500	479 147	490 373	0,11%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	29/08/2018	1 000	956 650	978 929	0,22%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	05/09/2018	500	478 325	488 857	0,11%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	06/09/2018	500	478 325	488 770	0,11%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	07/09/2018	3 000	2 869 951	2 932 099	0,67%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	19/09/2018	6 500	6 218 227	6 339 275	1,45%
(220 jours au taux de 8,27%)	La BT	05/11/2018	6 000	5 769 083	5 831 123	1,34%
(230 jours au taux de 8,27%)	La BT	06/11/2018	3 000	2 879 557	2 910 040	0,67%
(230 jours au taux de 8,27%)	La BT	09/11/2018	1 500	1 439 778	1 454 213	0,33%
(230 jours au taux de 8,27%)	La BT	15/11/2018	5 000	4 799 262	4 841 988	1,11%
(240 jours au taux de 8,27%)	La BT	16/11/2018	500	479 099	483 282	0,11%
(260 jours au taux de 8,27%)	La BT	21/11/2018	2 000	1 909 822	1 924 751	0,44%
(260 jours au taux de 8,27%)	La BT	25/11/2018	2 500	2 387 277	2 404 133	0,55%
(240 jours au taux de 8,25%)	La BT	23/12/2018	2 000	1 916 588	1 919 881	0,44%
(270 jours au taux de 8,27%)	La BT	27/11/2018	2 000	1 906 556	1 919 318	0,44%
(270 jours au taux de 8,25%)	La BT	11/12/2018	4 000	3 813 537	3 828 864	0,88%
(280 jours au taux de 8,25%)	La BT	12/12/2018	5 000	4 758 810	4 777 059	1,10%
(280 jours au taux de 8,25%)	La BT	27/12/2018	2 000	1 903 524	1 905 355	0,44%

COMPTES A TERME			77 955	77 955 000	79 505 615	18,24%
Comptes à terme à moins d'un an			77 955	77 955 000	79 505 615	18,24%
DISPONIBILITES					676	0,00%
TOTAL				155 143 575	158 151 487	36,29%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,88%
AMEN BANK	tous types	34	7,80%
ATTIJARI BANK	tous types	15	3,44%
		79	18,13%

(**) Les garanties Amen Bank couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce pour un montant de 35 millions de Dinars.

Note 5 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 décembre 2018 un montant de 172 136 DT se détaillant comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Retenue à la source	114 784	137 526
Redevance CMF	36 788	42 346
TCL	5 134	5 056
Provision honoraires commissaire aux comptes	14 630	13 444
Provision honoraires PDG	800	800
<u>TOTAL</u>	<u>172 136</u>	<u>199 172</u>

Note 6 : Revenus du portefeuille - titres:

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 573 564 DT pour l'exercice 2018 contre 14 468 227 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
- Revenus des obligations des sociétés	3 667 045	4 089 538
- Revenus des BTA & Emprunt National	10 906 519	10 378 689
TOTAL	14 573 564	14 468 227

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2018 à 9 960 255 DT contre 10 484 378 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts des certificats de dépôt	5 253 725	6 179 559
Intérêts des comptes à terme	4 706 530	4 304 819
TOTAL	9 960 255	10 484 378

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2018 à 3 253 602 DT contre 3 743 105 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	2 788 802	3 208 376
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	464 800	534 729
TOTAL	3 253 602	3 743 105

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2018 à 557 596 DT contre 2 095 855 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Redevance CMF	464 861	534 734
TCL	61 335	62 381
Contribution conjoncturelle	-	1 471 059
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	18 136	16 682
Rémunération de personnel (PDG)	9 600	9 600
Charges diverses	3 664	1 399
TOTAL	557 596	2 095 855

Note 10 : Capital

Capital au 31-12-2017

Montant	449 486 501
Nombre de titres	4 533 777
Nombre d'actionnaires	3 700

Souscriptions réalisées

Montant	719 255 166
Nombre de titres émis	7 254 871
Nombre d'actionnaires nouveaux	262

Rachats effectués

Montant	(753 349 855)
Nombre de titres rachetés	(7 598 772)
Nombre d'actionnaires sortants	(607)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 358 032
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 200
Régularisation des sommes non distribuables	(101 009)

Capital au 31-12-2018

Montant	416 651 035
Nombre de titres	4 189 876
Nombre d'actionnaires	3 355

11- Autres informations

11-1 Données par action :

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
• Revenus des placements	5,856	5,504	4,658	4,565	4,516
• Charges de gestion des placements	(0,777)	(0,826)	(0,734)	(0,711)	(0,696)
• Revenu net des placements	5,079	4,678	3,923	3,855	3,820
• Autres produits	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000
• Autres charges	(0,133)	(0,462)	(0,121)	(0,118)	(0,117)
• Résultat d'exploitation	4,946	4,216	3,803	3,737	3,703
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,372)	(0,578)	(0,108)	0,018	0,084
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,574	3,638	3,695	3,756	3,787
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,372	0,578	0,108	(0,018)	(0,084)
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,324	0,202	0,096	0,032	(0,018)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	0,325	0,202	0,096	0,032	(0,018)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,271	4,418	3,898	3,769	3,685
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,325	0,202	0,096	0,032	(0,018)
• Régularisation du résultat non distribuable	(0,024)	(0,027)	(0,003)	0,000	(0,001)
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,300	0,175	0,093	0,032	(0,019)
• Distribution de dividende	3,637	3,695	3,756	3,786	3,703
Valeur Liquidative	104,017	102,780	102,662	102,630	102,629

11-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,72%	0,75%	0,73%	0,71%	0,70%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,12%	0,42%	0,12%	0,12%	0,12%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	4,25%	3,31%	3,67%	3,73%	3,80%

11-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

*Gestionnaire :

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

* Dépositaire :

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire et de distributeur de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

11-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV RENDEMENT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV RENDEMENT » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 décembre 2018, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 18,05%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 18,13% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 décembre 2018.

Tunis, le 11 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2018. Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 2.788.802 Dinars TTC.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2018. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 464.800 Dinars TTC.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 9.600 Dinars.

Tunis, le 11 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mars 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	9 800 082,855	10 030 132,377
Actions et droits rattachés		8 794 747,664	9 060 111,181
Obligations et valeurs assimilées		233 217,000	247 845,000
Titres OPCVM		772 118,191	722 176,196
Placements monétaires et disponibilités		5 827 842,113	2 808 485,632
Placements monétaires	5	5 827 367,331	2 808 275,293
Disponibilités		474,782	210,339
Créances d'exploitation	6	0,670	1 936 493,092
TOTAL ACTIF		15 627 925,638	14 775 111,101
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	18 101,244	17 418,612
TOTAL PASSIF		18 101,244	17 418,612
ACTIF NET			
Capital	8	15 153 638,175	14 395 631,797
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28,933	42,208
Sommes distribuables de l'exercice		456 157,286	362 018,484
ACTIF NET		15 609 824,394	14 757 692,489
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 627 925,638	14 775 111,101

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	9	358 452,256	377 100,480
Dividendes		342 888,146	364 122,080
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 564,110	12 978,400
Revenus des placements monétaires	10	253 374,812	139 390,125
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		611 827,068	516 490,605
Charges de gestion des placements	11	(113 632,054)	(97 702,734)
REVENU NET DES PLACEMENTS		498 195,014	418 787,871
Autres charges	12	(36 531,537)	(30 275,592)
Contribution conjoncturelle		-	(27 894,096)
RESULTAT D'EXPLOITATION		461 663,477	360 618,183
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 506,191)	1 400,301
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		456 157,286	362 018,484
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 506,191	(1 400,301)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(85 632,673)	922 664,679
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		740 184,426	373 219,775
Frais de négociation de titres		(4 388,520)	(2 252,739)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 111 826,710	1 654 249,898

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 111 826,710</u>	<u>1 654 249,898</u>
Résultat d'exploitation	461 663,477	360 618,183
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(85 632,673)	922 664,679
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	740 184,426	373 219,775
Frais de négociation de titres	(4 388,520)	(2 252,739)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(361 105,040)</u>	<u>(370 682,660)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>101 410,235</u>	<u>267 938,165</u>
Souscriptions		
- Capital	4 500 924,450	314 845,344
- Régularisation des sommes non distribuables	205 915,815	(182,091)
- Régularisation des sommes distribuables	125 890,525	2 724,723
Rachats		
- Capital	(4 376 430,795)	(47 543,760)
- Régularisation des sommes non distribuables	(222 566,325)	(581,629)
- Régularisation des sommes distribuables	(132 323,435)	(1 324,422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>852 131,905</u>	<u>1 551 505,403</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 757 692,489	13 206 187,086
En fin de l'exercice	15 609 824,394	14 757 692,489
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	49 607	48 595
En fin de l'exercice	50 036	49 607
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>311,972</u>	<u>297,492</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,32%</u>	<u>12,28%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2018.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 9.800.082,855 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 007 557,824	8 794 747,664	56,34%
Actions		4 007 552,056	8 794 735,964	56,34%
Actions BIAT	10 009	254 317,230	1 195 234,744	7,66%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 140 346,410	7,31%
Actions UIB	55 200	596 380,800	1 305 885,488	8,37%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	440 812,800	2,82%
Actions BH	26 600	195 256,062	338 724,400	2,17%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,455	1 360 987,397	8,72%
Actions Amen Bank	24 376	197 441,928	662 856,568	4,25%
Actions AIR Liquide	4 597	458 014,537	390 699,030	2,50%
Actions BTE	1 555	29 671,220	17 493,750	0,11%
Actions CIL	19 484	72 597,890	298 806,624	1,91%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	66 780,000	0,43%
Actions ATB	3 752	27 710,250	13 713,560	0,09%
Actions UBCI	997	39 071,271	22 930,003	0,15%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	100 334,700	0,64%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	203 500,000	1,30%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	59 402,850	0,38%
Actions S.F.B.T	44 919	401 437,430	1 058 291,640	6,78%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	117 936,000	0,76%
Droits		5,768	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	0,000	1,800	0,00%
Actions SICAV		754 564,191	772 118,191	4,95%
SICAV RENDEMENT	7 423	754 564,191	772 118,191	4,95%
Obligations des sociétés		224 000,000	233 217,000	1,49%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	224 000,000	233 217,000	1,49%
TOTAL GENERAL		4 986 122,015	9 800 082,855	62,78%
Pourcentage par rapport au total des actifs				62,71%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	5 131 910,864	7 844,992	4 890 376,521	10 030 132,377	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	40 864,850			40 864,850	
Titres OPCVM	1 699 322,935			1 699 322,935	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(211 911,170)			(211 911,170)	730 243,330
Annuités des obligations des sociétés	(16 000,000)			(16 000,000)	
Titres OPCVM	(1 658 065,464)			(1 658 065,464)	9 941,096
<u>Variation des plus ou moins value latentes sur titres</u>			(85 632,673)	(85 632,673)	
<u>Variation des intérêts courus sur obligations</u>		1 372,000		1 372,000	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	4 986 122,015	9 216,992	4 804 743,848	9 800 082,855	740 184,426

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 5.827.367,331 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 811 000,000	2 829 456,201			18,13%
Compte à terme au 01/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	783 000,000	793 607,915	92	N° 001722	5,08%
Compte à terme au 02/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	219 000,000	221 933,280	92	N° 082101	1,42%
Compte à terme au 02/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	126 000,000	127 687,641	92	N° 082142	0,82%
Compte à terme au 03/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	57 000,000	57 754,974	92	N° 081877	0,37%
Compte à terme au 04/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	33 000,000	33 432,179	92	N° 081967	0,21%
Compte à terme au 05/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	57 000,000	57 738,008	92	N° 081805	0,37%
Compte à terme au 05/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	60 000,000	60 776,850	92	N° 081808	0,39%
Compte à terme au 15/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	24 000,000	24 056,811	90	N° 081787	0,15%
Compte à terme au 15/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	15 000,000	15 035,507	90	N° 081965	0,10%
Compte à terme au 28/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	61 000,000	61 036,099	91	N° 081944	0,39%
Compte à terme au 28/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	313 000,000	313 138,921	90	N° 001645	2,01%
Compte à terme au 29/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	709 000,000	709 209,786	90	N° 001533	4,54%
Compte à terme au 30/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	326 000,000	326 048,230	90	N° 001432	2,09%
Compte à terme au 01/04/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	28 000,000	28 000,000	92	N° 001781	0,18%
CERTIFICATS DE DEPOTS	2 995 508,423	2 997 911,130			19,21%
Certificat de dépôt au 02/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 850,505	10	Banque de Tunisie	3,20%
Certificat de dépôt au 03/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 781,063	10	Banque de Tunisie	3,20%
Certificat de dépôt au 05/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	998 502,807	999 252,105	10	Banque de Tunisie	6,40%
Certificat de dépôt au 06/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 551,179	10	Banque de Tunisie	3,20%
Certificat de dépôt au 07/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 476,278	10	Banque de Tunisie)	3,20%
TOTAL	5 806 508,423	5 827 367,331			37,33%
Pourcentage par rapport au total des actifs		37,29%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2018 un montant de D : 0,670 contre D : 1.936.493,092 à la même date de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Cessions titres à encaisser	-	17 980,004
Comptes à terme échus à encaisser	-	910 000,000
Certificat de dépôt échu à encaisser	-	1 000 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	-	8 512,418
Dividendes à encaisser	0,670	0,670
TOTAL	<u>0,670</u>	<u>1 936 493,092</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2018 un montant de D : 18.101,244 contre D : 17.418,612 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	1 322,273	1 241,192
Etat, retenue à la source	4 145,263	3 848,905
Commissaire aux comptes	12 233,708	11 928,515
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	<u>18 101,244</u>	<u>17 418,612</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	14 395 631,797
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	4 500 924,450
Nombre de titres émis	15 510
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(4 376 430,795)
Nombre de titres rachetés	(15 081)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(85 632,673)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	740 184,426
Frais de négociation de titres	(4 388,520)
Régularisation des sommes non distribuables	(16 650,510)

Capital au 31-12-2018

Montant	15 153 638,175
Nombre de titres	50 036
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2018 un montant de D : 358.452,256 contre un solde de D : 377.100,480 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2018	année 2017
<u>Dividendes</u>		
- des actions	315 545,180	340 451,910
- des titres OPCVM	27 342,966	23 670,170
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	15 564,110	12 978,400
TOTAL	358 452,256	377 100,480

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 253.374,812 contre D : 139.390,125 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2018	année 2017
Intérêts sur comptes à terme	122 673,990	70 220,849
Intérêts sur certificats de dépôt	130 700,822	69 169,276
TOTAL	253 374,812	139 390,125

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 113.632,054 contre D : 97.702,734 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commission de gestion	97 398,906	83 745,200
Rémunération du dépositaire	16 233,148	13 957,534
TOTAL	<u>113 632,054</u>	<u>97 702,734</u>

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 36.531,537 contre D : 30.275,592 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	16 233,148	13 957,534
Honoraires commissaire aux comptes	14 167,110	10 412,007
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	1 331,279	1 106,051
TOTAL	<u>36 531,537</u>	<u>30 275,592</u>

Note 13: Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	12,228	10,412	10,155	9,482	8,954
Charges de gestion des placements	(2,271)	(1,970)	(1,902)	(1,902)	(1,835)
Revenus net des placements	9,957	8,442	8,253	7,580	7,119
Autres charges	(0,730)	(0,610)	(0,600)	(0,713)	(0,519)
Contribution conjoncturelle	-	(0,562)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	9,227	7,270	7,653	6,867	6,601
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,110)	0,028	(0,025)	(0,007)	(0,005)
Sommes distribuables de l'exercice	9,117	7,298	7,629	6,860	6,596
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,711)	18,599	6,121	(12,892)	(2,743)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14,793	7,524	2,523	1,259	18,995
Frais de négociation de titres	(0,088)	(0,045)	(0,017)	(0,017)	(0,262)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	12,994	26,078	8,626	(11,650)	15,990
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	22,221	33,347	16,280	(4,783)	22,591
Résultat non distribuable de l'exercice	12,994	26,078	8,626	(11,650)	15,990
Régularisation du résultat non distribuable	(0,333)	(0,015)	0,006	0,186	(0,132)
Sommes non distribuables de l'exercice	12,661	26,062	8,632	(11,464)	15,858
Distribution de dividendes	7,298	7,628	6,860	6,596	6,265
Valeur liquidative	311,972	297,492	271,760	262,360	273,559

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,75%	0,69%	0,71%	0,71%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,21%	0,22%	0,27%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,99%	2,56%	2,86%	2,56%	2,48%

13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie "SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SICAV CROISSANCE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 15.627.926, un actif net de D : 15.609.824 et un bénéfice de D : 1.111.827.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de l'exercice 19,21% de l'actif net de la société se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

SAID MALLEK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2018 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2018, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 28 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

SAID MALLEK